

Modification des conditions d'accès aux déchèteries

Les règles de déconfinement évoluent et les conditions d'accès en déchèteries aussi !

Depuis le 11 mai dernier, Sitreva a pu rouvrir la plus grande partie de ses déchèteries mais uniquement sur rendez-vous.

Cette solution a permis d'éviter de longues files d'attente devant les déchèteries lors de la réouverture. Les règles de déconfinement évoluant, Sitreva a décidé de modifier ses conditions d'accès en déchèteries.

À partir de lundi 29 juin, les règles d'accès en déchèteries sont les suivantes :

- Accès libre sans rendez-vous les matins aux jours et horaires habituels d'ouverture (Attention ! Nombre limité d'usagers présents en même temps sur le site)
- Accès sur rendez-vous les après-midi et les week-end aux jours et horaires habituels
- Le port du masque reste obligatoire et les gestes barrières sont toujours d'actualité

Localisez votre déchèterie sur : www.sitreva.fr/decheteries/les-decheteries.html

Qui peut se rendre en déchèterie ?

- Les détenteurs d'un Pass'déchèterie Particulier (vert) ou bien d'une carte de déchèterie Agglo du Pays de Dreux
- Les détenteurs d'un Pass'Déchèterie Professionnel (orange) ou Collectivité (bleu) ;
- Pour les professionnels du secteur de l'Agglo du Pays de Dreux : une carte dont le solde en prépaiement est positif et couvre les apports.

Quelles sont les conditions d'accès ?

- L'accès se fait sans rendez-vous le matin et uniquement sur rendez-vous les après-midi et week-end
- Selon la taille de la déchèterie, jusqu'à 8 rendez-vous seront acceptés par tranche de 15 minutes,

La prise de rendez-vous se fait :

- sur le site internet de Sitreva: www.sitreva.fr
- par téléphone exclusivement pour les personnes n'ayant pas internet au 01.34.57.17.35 ou 07.57.47.90.72 ou 01.34.57.12.20

Quels déchets sont acceptés ?

Tous les déchets habituellement autorisés.

Comment se déroule l'apport ?

1. L'ouverture du portail se fait par l'agent d'accueil qui contrôle la validité du rendez-vous.
2. Le contrôle d'accès se fait dans le plus strict respect des gestes barrières : présentation du Pass'déchèterie à travers la vitre fermée du véhicule,
3. L'agent d'accueil contrôle le chargement du véhicule et saisit sur son terminal les volumes apportés,
4. L'agent d'accueil présente au professionnel les apports saisis sur son terminal à travers la vitre du véhicule

Règles sanitaires à respecter sur la déchèterie

- Le port du masque est obligatoire et les gestes barrières devront être scrupuleusement respectés.
- L'utilisateur devra apporter son matériel pour nettoyer les abords du quai où il aura déchargé (balai + pelle).
- Interdiction de nettoyer son coffre ou sa remorque sur le site.
- Les lave-mains ne seront pas accessibles aux usagers et la déchèterie ne fournira pas de solution hydroalcoolique

Les consignes habituelles s'appliquent

- Les seuls véhicules autorisés sont les moins de 3,5 t
- Pas de bascule de la remorque. Le vidage se fait à la main.
- Les déchets doivent être triés.

- La plate-forme de vidage est laissée propre.
- Les apports des particuliers au-delà de 2m³ seront facturés.